

POLITIQUE DE RESPECT DE LA VIE PRIVEE
EN RELATION AVEC LE SYSTEME DE LANCEUR D'ALERTE CHEZ
R. FÆRCH PLAST A/S
Version 1.0 - 2018 (FR)

Cette politique explique comment Færch Plast ("nous") traite vos données à caractère personnel en relation avec le système de lanceur d'alerte.

Ci-dessous nous détaillons le traitement des données personnelles qui a lieu et également vos droits si vous faites l'objet d'un signalement au travers du système de lanceur d'alerte ainsi que vos droits si vous utilisez le système pour soumettre un signalement sur une autre personne.

Par ailleurs nous nous référons aux lignes directrices séparées et la description du processus relatif au système de lanceur d'alerte détaillant notamment qui peut soumettre un signalement et sur qui un signalement peut être soumis.

Cette politique seulement concerne le traitement et l'examen des signalements soumis au travers du système de lanceur d'alerte et pour cela il faut, en ce qui concerne les employés, la considérer en rapport avec la Politique RH concernant le respect de la vie privée ainsi qu'avec d'autres politiques et procédures pertinentes.

L'utilisation de ce système de lanceur d'alerte reste facultative et aucune sanction ne sera encourue en l'absence d'utilisation de ce système. Pour plus d'informations concernant le champ d'application et la procédure de recueil d'un signalement, veuillez consulter les Lignes Directrices pour le système de lanceur d'alerte.

1 RESPONSABLE DU TRAITEMENT

L'entité juridique responsable pour le traitement de vos données personnelles est:

R. Færch Plast A/S

Rasmus Færchs Vej 1

DK-7500 Holstebro

Numéro d'enregistrement: 32308449

dk@faerchplast.com

Numéro de téléphone: +45 99101010

2 DESCRIPTION DU TRAITEMENT

Finalité	Catégories de données personnelles	Sources	Base légale pour le traitement	Destinataires	Durée de conservation
<p>Traitement et examen des signalements soumis au système de lanceur d'alerte en ce qui concerne:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la personne faisant l'objet du signalement 	<p>Nous pouvons traiter les catégories de données personnelles vous concernant suivantes:</p> <p>Données personnelles générales:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nom, adresse e-mail, numéro de téléphone, • Autres informations contenues dans le signalement <p>Données sensibles et informations portant sur des infractions ou des infractions possibles peuvent faire l'objet du traitement.</p>	<p>Nous pouvons collecter des informations reçues des sources suivantes - correspondant au groupe de personnes qui ont accès à l'utilisation du système de lanceur d'alerte:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Employés • Membres du directoire • Membres du conseil d'administration • Fournisseurs • Collaborateurs et partenaires • Auditeurs • Avocats 	<p>Nous traitons vos données personnelles sur la base juridique suivante:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Article 6.1.f du RGPD (nécessaire pour poursuivre des intérêts légitimes de la société). • Article 9.2.b du RGPD (nécessaire aux fins de respecter des obligations en matière de droit du travail et de la sécurité et protection sociale), voir l'article 7, alinéa 2, et l'article 12 de la loi danoise relative à la protection des données. • Article 9.2.f du RGPD (nécessaire à la constatation, l'exercice et la défense d'un droit en justice) 	<p>Nous pouvons partager vos données personnelles avec:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Supérieur hiérarchique • Personne(s) responsable(s) de l'examen du signalement • Plesner advokatpartner-selskab (cabinet d'avocats) • Fournisseurs d'informatique (dans la limite de leurs attributions) • Conseillers externes (dans la limite de leurs attributions) • La police • Autorités publiques 	<p>Nous conserverons vos données personnelles aussi longtemps que nécessaire pour les finalités déterminées.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les informations sont conservées pendant la durée des enquêtes. La période de conservation suivante dépendra du résultat de l'enquête. • Si le signalement n'entre pas dans le champ du système de lanceur d'alerte, mais par ailleurs est jugé comme n'étant pas infondé, le signalement est envoyé au responsable des RH qui le traitera selon les règles de la politique de la protection de la vie privée dans le cadre de la gestion du personnel. • Dans le cas d'une plainte à la police ou toute autre autorité, les informations seront conservées au moins pendant la durée des enquêtes par la police/autorité compétente. • Si sur la base des informations recueillies une sanction disciplinaire contre l'employé ayant fait l'objet du signalement a lieu, ou s'il existe d'autres raisons pour lesquelles il est judicieux et nécessaire de continuer à conserver des informations sur l'employé en question, les informations seront

					<p>stockées dans le dossier personnel de l'employé et seront effacées conformément aux règles pour la suppression de données personnelles des employés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si le signalement s'avère comme étant infondé, les données personnelles seront effacées dans un délai de deux mois à compter de la constatation que le signalement doit être jugé comme étant infondé.
<p>Traitement et examen des signalements soumis au système de lanceur d'alerte en ce qui concerne:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la personne qui effectue le signalement <p>Cette finalité ne comprend pas le traitement des informations signalées - voir ci-dessus à ce sujet.</p> <p>S'il y a suspicion d'un signalement délibérément faux, cette finalité comprend également une enquête sur la personne ayant effectué le signalement.</p>	<p>Nous pouvons traiter les catégories de données personnelles vous concernant suivantes, à moins que vous n'ayez choisi de faire un signalement anonyme:</p> <p>Données personnelles générales:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nom, adresse e-mail, numéro de téléphone, • Le contenu de votre signalement, • Informations supplémentaires recueillies des groupes de personnes mentionnées sous "Sources" en cas de suspicion d'un signalement délibérément faux. <p>En principe, nous ne traitons pas de données sensibles et</p>	<p>Nous pouvons collecter des informations reçues des sources suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vous-même • Employés • Membres du directoire • Membres du conseil d'administration • Fournisseurs • Collaborateurs et partenaires • Auditeurs • Avocats 	<p>Nous traitons vos données personnelles sur la base juridique suivante:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Article 6.1.f du RGPD (nécessaire pour poursuivre des intérêts légitimes de la société). • Article 9.2.b du RGPD (nécessaire aux fins de respecter des obligations en matière de droit du travail et de la sécurité et protection sociale), voir l'article 7, alinéa 2, et l'article 12 de la loi danoise relative à la protection des données. • Article 9.2.f du RGPD (nécessaire à la constatation, l'exercice et la défense d'un droit 	<p>Nous pouvons partager vos données personnelles avec:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Supérieur hiérarchique <p>Personne(s) responsable(s) de l'examen du signalement</p> <p>Plesner advokatpartnerselskab (cabinet d'avocats)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournisseurs d'informatique (dans la limite de leurs attributions) • Conseillers externes (dans la limite de leurs attributions) • La police • Autorités publiques 	<p>Nous conserverons vos données personnelles aussi longtemps que nécessaire pour les objectifs déterminés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les informations sont conservées pendant la durée des enquêtes. La période de conservation suivante dépendra du résultat de l'enquête. • Si le signalement n'entre pas dans le champ du système de lanceur d'alerte, mais par ailleurs est jugé comme n'étant pas infondé, le signalement est envoyé au responsable des RH qui le traitera selon les règles de la politique de la protection de la vie privée dans le cadre de la gestion du personnel. • Dans le cas d'une plainte à la police ou toute autre autorité, les informations seront conservées au moins pendant la durée des enquêtes par la police/autorité compétente. • Si sur la base des informations recueillies une sanction disciplinaire

	<p>d'informations concernant des infractions et condamnations pénales sur vous dans le cadre de la gérance du système de lanceur d'alerte - à moins que vous n'ayez vous-même choisi de donner de telles informations dans votre rapport.</p> <p>Informations portant sur des infractions ou des infractions possibles peuvent cependant faire l'objet du traitement en cas de suspicion d'un signalement délibérément faux.</p>		en justice)		<p>contre l'employé ayant soumis le signalement a lieu, ou s'il existe d'autres raisons pour lesquelles il est judicieux et nécessaire de continuer à conserver des informations sur la personne en question, les informations seront stockées dans le dossier personnel de l'employé concerné et seront effacées conformément aux règles pour la suppression de données personnelles des employés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si le signalement s'avère comme étant infondé, les données personnelles seront effacées dans un délai de deux mois à compter de la constatation que le signalement doit être jugé comme étant infondé.
--	--	--	-------------	--	--

3 INFORMATION A L'EMPLOYE SIGNALÉ ET RECTIFICATION

Si vous faites l'objet d'un signalement au travers du système de lanceur d'alerte, vous en serez averti dès que possible après une enquête préliminaire et l'assurance du rassemblement de toutes les preuves pertinentes. A cet égard vous recevrez des informations sur:

- L'identité de la personne/les personnes responsable(s) de l'examen du signalement.
- Une description des accusations.
- Qui a pris connaissance du signalement.

Comme mentionné ci-dessous dans la section sur vos droits généraux, vous avez le droit d'accès au signalement fait à votre égard. Cependant vous n'avez pas la possibilité de connaître l'identité de la personne qui a soumis le signalement - indépendamment du fait que le signalement soit fait anonymement ou l'identité de la personne qui a effectué le signalement soit connue.

Vous avez le droit de demander la rectification des informations contenues dans le signalement que vous pensez être fausses, trompeuses, incomplètes ou obsolètes. Si votre demande ne peut pas être accédée, les informations seront complétées par vos commentaires.

4 CONSEQUENCES DU TRAITEMENT

Un signalement ainsi que l'examen du signalement soumis au système de lanceur d'alerte peuvent avoir de graves conséquences pour la personne faisant l'objet du signalement, étant donné que le signalement peut porter sur des infractions ou la suspicion d'infractions pénales, ainsi que cela est par ailleurs défini séparément dans les lignes directrices et la description du processus du système.

De la même façon, un signalement au système de lanceur d'alerte peut avoir de graves conséquences pour la personne qui a soumis le signalement s'il s'agit d'un signalement délibérément faux. De tels cas peuvent avoir des poursuites pénales. A l'inverse, l'utilisation de bonne foi du dispositif, même si les faits s'avèrent par la suite inexacts ou ne donnent lieu à aucune suite, n'exposera son auteur à aucune sanction disciplinaire.

5 TRANSFERTS A DES PAYS HORS DE L'EU/EEE

Vos données personnelles ne seront pas transférées aux pays hors de l'EU/EEE.

6 VOS DROITS

Vous avez les droits suivants:

- Vous avez le droit de demander l'accès à, la rectification ou l'effacement de vos données personnelles.
- Vous avez également le droit de vous opposer au traitement de vos données personnelles et de demander une limitation du traitement de vos données personnelles.
- De manière générale, vous avez le droit inconditionnel de vous opposer au traitement de vos données personnelles à des fins de prospection directe.
- Si le traitement de vos données personnelles est basé sur votre consentement, vous avez le droit de retirer votre consentement à tout moment. Votre retrait n'aura pas de conséquences pour la légalité du traitement qui a eu lieu avant le retrait de votre consentement.
- Vous avez le droit de recevoir les données personnelles fournies par vous-même dans un format structuré, couramment utilisé et sous une forme lisible par machine (portabilité des données).
- Vous pouvez à tout moment déposer une plainte auprès de l'autorité nationale chargée de la protection des données, par exemple "Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés", l'autorité française chargée de la protection des données.

Ces droits peuvent être soumis à des conditions ou restrictions. Il n'est donc pas sûr que vous ayez le droit, par exemple, d'effacer des informations à votre égard dans un cas concret - cela dépendra des circonstances concrètes relatives au traitement.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant: Thomas Peter Vikkelsø Tranders - tpt@faerchplast.com.

7 DROIT DE RECOURS JURIDICTIONEL

Dans le cas de mesures de droit de travail contre vous résultant d'un signalement et une enquête suivante, vous avez le droit d'introduire un recours juridictionnel.

8 QUESTIONS

En cas de questions concernant cette politique, veuillez contacter: Thomas Peter Vikkelsø Tranders - tpt@faerchplast.com.